Réf. Farde e-Assemblées : 2375038

# N° OJ : 120

## Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

**Objet :** Budget participatif 2020 Neder-over-Heembeek-Mutsaard.- Projets lauréats.

Le Conseil communal,

Vu que le Conseil Communal en sa séance du 11 mai 2020, a adopté le règlement du Budget participatif;

Vu que le Collège en sa séance du 28 mai 2020, a adopté les thématiques de l'appel à idées et lancer cet appel;

Vu que le Collège en sa séance du 17 septembre, a validé les 34 idées retenues (dont 23 nécessitaient plus d'information) afin de les développer en projets détaillés lors du Festival des idées qui s'est déroulé le 26 septembre 2020;

Vu que le Collège en sa séance du 8 octobre 2020, a adopté la liste des 15 projets issus du Festival des idées comme valides pour être soumis au vote public et a chargé Bruxelles Participation d'organiser le vote public, du 12 octobre au 31 octobre pour le choix des projets par les citoyens à titre indicatif auprès du Collège;

Vu que le Conseil Communal en sa séance du 19 octobre 2020, a pris connaissance du déroulé du Budget participatif de Neder-over-Heembeek - Mutsaard, dont la liste des idées soumises par les citoyens lors de l'appel à idées, celles retenues ainsi que les idées développées en projet lors du festival des idées et qui ont été soumises au vote public du 12 octobre au 15 novembre 2020;

Considérant que le vote s'est terminé le 15 novembre 2020 et que le Conseil de quartier de Neder-over-Heembeek – Mutsaard a rendu un avis concernant les projets et les résultats des votes comme le prévoit le règlement du Budget participatif;

Considérant qu'à l'issue du vote, au 15 novembre, après analyse et suppression de votes jugés doubles et de votes de citoyens n' habitant pas la Région de Bruxelles-Capitale, on a pu comptabiliser 1.126 citoyens ayant voté dont les votes sont validés (sur 1.304 votants avant suppressions);

Considérant que la non-validation de certains votes n'a pas une incidence déterminante sur les résultats finaux des votes.

Considérant que chaque votant pouvait choisir un ou plusieurs projets, les 1.126 votes validés exprimés permettent de classer les 15 projets soumis au vote dans l'ordre décroissant du nombre de votes obtenus suivant :

1. Santéglantines, le « Parcours Santé » aux abords de la résidence Les Eglantines. - 60.000 EUR
2. Aménager le Petit Chemin Vert de Neder-Over-Heembeek - 20.000 EUR
3. Un potager urbain géré par des enfants Heembeekois. - 10.000 EUR
4. Des tableaux d'affichage pour informer les habitants. - 60.000 EUR
5. Améliorer l'accessibilité aux espaces verts d'intérieur d'ilot de Neder-Over-Heembeek. - 265.000 EUR
6. Améliorer l'accès au Centre Sportif du Chemin Vert. - 150.000 EUR
7. Une "Tiny Forest". - 80.000 EUR
8. Un Café-citoyen pour encourager la cohésion sociale. - 10.000 EUR
9. Sécuriser l'accès au parc de Craetbos. - 50.000 EUR
10. Aménagement convivial de l'espace urbain Saint-Nicolas. - 20.000 EUR
11. Une conque acoustique pour offrir une qualité sonore aux évènements musicaux. - 20.000 EUR
12. Des éléments en modules type en bois pour améliorer l'accessibilité. - 20.000 EUR
13. Un « Village Neder » qui organise des événements autour du jeu. - 20.000 EUR
14. Aménager l'espace Wannecouter avec les jeunes -306.250 EUR

15. Installer des équipements sportifs sur la pelouse de l'Avenue du Forum. - 40.000 EUR

Considérant qu'en suivant scrupuleusement cet ordre issu des votes et suivant les budgets estimés lors de la mise en place des fiches projets, seuls les 13 premiers projets pourraient être financés (à hauteur d'un total de 785.000 EUR avec le budget global), pas le 14e projet et le dernier projet avec le solde. Il serait cependant aussi possible de financer la partie « subside » incluse dans le projet en 14e position;

Considérant que le Conseil de quartier dans son avis soumis au Collège de la Ville de Bruxelles exprime en conclusion de ses observations les propositions suivantes quant aux résultats des votes sur les projets citoyens :
• Veiller à financer le projet Wannecouter,
• Augmenter le budget arrêté pour le projet « Café citoyen »,
• Revoir, spécifier et adapter si possible le projet « Village Neder »,
• Veiller, dans le projet d'affichage et d'information, à ce que les informations diffusées soient aussi de l'information qui vienne des citoyens et des associations,
• Communiquer, outre sur les résultats et la décision de la Ville, sur l'ensemble du processus parcouru.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

ARTICLE 1 : Les votes des 1.126 habitants de la Ville de Bruxelles et de la Région ayant voté quant à leur choix des 15 projets sont déclarés valides.

ARTICLE 2 : L'ordre du choix des projets issus de la comptabilisation des 1.126 votes exprimés est adopté.

ARTICLE 3 : Les montants prévus dans la phase des votes pour les projets « Améliorer l'accessibilité aux espaces verts d'intérieur d'îlot de Neder-Over-Heembeek » et « Tableaux d'affichage pour informer les habitants » sont réduites respectivement de 265.000 € à 183.750 et de 60.000 € à 45.000 € afin de répondre à l'avis rendu par le Conseil de quartier de Neder-Over-Heembeek – Mutsaard, et ainsi permettre le financement du projet « Aménager l'espace Wannecouter » (ces montants concernent les estimations dans le cadre du processus de budget participatif et ne sont pas repris au budget de la Ville).

ARTICLE 4 : Les montants prévus dans la phase des votes pour le projet « Café citoyen » est augmentée de 10.000 € à 15.000 € en prenant en compte l'avis rendu par le Conseil de quartier de Neder-Over-Heembeek – Mutsaard (ces montants concernent les estimations dans le cadre du processus de budget participatif et ne sont pas repris au budget de la Ville).

ARTICLE 5 : Le projet intitulé « Un « Village Neder » qui organise des événements autour du jeu » sera revu avec des acteurs de terrain dans l'optique de l'adapter au public jeune du quartier Versailles et ce en réponse à l'avis rendu par le Conseil de quartier de Neder-Over-Heembeek – Mutsaard.

ARTICLE 6 : Les projets suivants sont déclarés lauréats du Budget participatif de Neder-Over-Heembeek – Mutsaard :
1. Santéglantines, le « Parcours Santé » aux abords de la résidence Les Eglantines - 60.000 EUR
2. Aménager le Petit Chemin Vert de Neder-Over-Heembeek - 20.000 EUR
3. Un potager urbain géré par des enfants Heembeekois - 10.000 EUR
4. Des tableaux d'affichage pour informer les habitants - 45.000 EUR
5. Améliorer l'accessibilité aux espaces verts d'intérieur d'îlot de Neder-Over-Heembeek - 183.750 EUR
6. Améliorer l'accès au Centre Sportif du Chemin Vert - 150.000 EUR
7. Une "Tiny Forest" - 80.000 EUR
8. Un Café-citoyen pour encourager la cohésion sociale - 15.000 EUR
9. Sécuriser l'accès au parc de Craetbos. - 50.000 EUR
10. Aménagement convivial de l'espace urbain Saint-Nicolas - 20.000 EUR
11. Une conque acoustique pour offrir une qualité sonore aux évènements musicaux - 20.000 EUR
12. Des éléments en modules type en bois pour améliorer l'accessibilité - 20.000 EUR
13. Un « Village Neder » qui organise des événements autour du jeu - 20.000 EUR
14. Aménager l'espace Wannecouter avec les jeunes - 306.250 EUR

ARTICLE 7 : Les projets lauréats suivants vont être financés sur le budget 2020, pour un montant total de 95.000 € engagé à l'article 10491/52252 du budget extraordinaire sous forme de l'octroi de subsides aux associations porteuses des projets :
- Aménager le Petit Chemin Vert de Neder-Over-Heembeek - 20.000 EUR
- Un potager urbain géré par des enfants Heembeekois - 10.000 EUR

- Un Café-citoyen pour encourager la cohésion sociale - 15.000 EUR
- Aménagement convivial de l'espace urbain Saint-Nicolas - 20.000 EUR
- Des éléments en modules type en bois pour améliorer l'accessibilité - 20.000 EUR
- Des tableaux d'affichage pour informer les habitants - 10.000 EUR (Ce montant concerne la partie de l'action citoyenne prévue dans ce projet)

ARTICLE 8 : Les projets lauréats suivants vont être financés sur un budget 2021 pour un montant total de 905.000,00 EUR :
- Santéglantines, le « Parcours Santé » aux abords de la résidence Les Eglantines - 60.000 EUR
- Des tableaux d'affichage pour informer les habitants. - 35.000 EUR Ce montant concerne la partie qui sera réalisée par la Ville prévue dans ce projet)
- Améliorer l'accessibilité aux espaces verts d'intérieur d'îlot de Neder-Over-Heembeek - 183.750 EUR
- Améliorer l'accès au Centre Sportif du Chemin Vert - 150.000 EUR
- Une "Tiny Forest". - 80.000 EUR
- Sécuriser l'accès au parc de Craetbos - 50.000 EUR
- Une conque acoustique pour offrir une qualité sonore aux évènements musicaux - 20.000 EUR
- Un « Village Neder » qui organise des événements autour du jeu - 20.000 EUR
- Aménager l'espace Wannecouter avec les jeunes - 306.250 EUR.

Annexes :